

Bureau de la ressource en eau

Affaire suivie par : Christophe ARRUTI  
Tél : 05 58 51 30 74  
Mél : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le 26 décembre 2023

Mise en œuvre de l'article L. 123-19 du code de l'environnement – participation du public

### Bilan des observations (2/3)

En vue du curage de l'étang des Forges à Brocas, la commune de Brocas, représentée par son maire Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, a déposé une demande d'autorisation environnementale pour le curage de l'étang.

#### 1. Affichage et publication :

L'avis de consultation publique a été affichée en mairie de Brocas du 30 octobre 2023 au 21 décembre 2023. Un certificat d'affichage a été établi par Monsieur le maire en date du 21 décembre 2023 .

L'avis a également été publié sur le site internet de la préfecture des Landes. Le lien URL est le suivant : <https://www.landes.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public>

#### 2. Contenu du dossier de consultation :

Le dossier mis à disposition du public contenait les pièces suivantes

- la note de présentation,
- la demande d'autorisation environnementale,
- les annexes à la demande d'autorisation environnementale,
- les compléments apportés au dossier,
- l'avis des personnes publiques concernées.

#### 3. Déroulement de la participation du public :

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, la demande d'autorisation de curage de l'étang des Forges et son dossier ont été mis en ligne par voie électronique et mis en consultation sur support papier dans les locaux de la préfecture de Mont-de-Marsan et de la sous-préfecture de Dax en vue de la participation du public.

#### 4. Observations du public :

Une observation a été enregistrée.

##### 4.1 Tableau de synthèse des avis

	Favorable	Neutre	Défavorable
Avis	1	0	0

##### 4.2 Tableau détaillé des observations

Détail	Observation	Réponse
Observation transmise le 20 décembre 2023 par voie électronique par Monsieur Jean-Marie CLET	<i>« Après examen de ce dossier et visite in situ je note l'intérêt de ces travaux et émets un avis favorable. La faune et la flore qui vont être impacté d'après moi reviendra et se reproduira même les espèces invasives er ces travaux seront bénéfiques »</i>	Sans objet

Pour la directrice et par délégation,  
le chef de service,



Vincent DE BARMON